

Risque routier : Responsabilités

En 2012, 3653 tués sur les routes (France).

➔ **1^{ère} cause** d'accident mortel au travail.

Notion de responsabilité pour le salarié et/ou l'employeur en cas d'accident.



- Civile et pénale pour l'employeur : s'il y a défaut des mesures de prévention de la part de l'employeur, à l'origine d'un accident. **Obligation de sécurité de l'employeur et de résultats.** (Art L4121-1/2 Code du Travail).

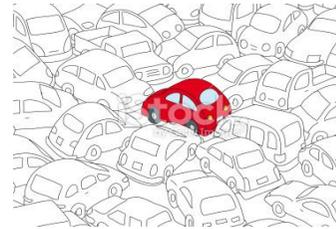
- Pénale pour le salarié : si infraction au code de la route (comportement à risque, erreurs humaines). **Respect du code de la route (permis de conduire valide, évaluation de ses propres capacités à conduire).**



Conduire est un acte de travail.

Risque routier et aspects techniques

1/Réduire les déplacements :



Travail en horaires décalés

Organisation par secteur géographique

Organisation du chargement des véhicules



2/Planifier les missions :

Réduire les distances et les temps de déplacements (feuille de route)

Protocole de gestion des urgences, des imprévus

Utilisation d'un GPS

3/Adapter les véhicules :

Présence d'équipements de sécurité

Entretien régulier



Véhicules adaptés aux missions (VUL)

Séparation pleine verticale entre la zone de chargement et l'habitacle.

4/Etablir un protocole de

communication :

Portable sur messagerie

Communication à l'arrêt du véhicule

Sensibilisation aux risques d'accidents



5/ Vérifier le permis de conduire :

Permis existant ?

Nombres de points restant

Risque routier et santé

✓ Alcool et conduite

Un verre standard =



© INPES

Au-delà du seuil de 0.50g/l de sang (équivalent à 2 verres):

Champs visuel restreint, vigilance diminuée,

Perception des reliefs modifiés,

Hypersensibilité à l'éblouissement...

✓ Médicaments et conduite

Risque d'endormissement majoré : antidépresseurs, anxiolytiques...mais attention à certains médicaments !! (Antitussifs, antihistaminiques...)

✓ Fatigue et conduite

Effets aussi délétères que la prise d'alcool :

17h de veille = 0.5g d'alcool/l de sang

24h de veille = 1g d'alcool/ l de sang

Risque routier et le service de santé au travail

Rôle de l'équipe pluridisciplinaire :

- *Information collective en entreprise.*
- *Prise en charge du salarié en urgence.*
- *Aptitude médicale déterminée par le médecin du travail.*
- *Contact avec les structures de soutien.*
- *Respect du secret médical et professionnel.*
- *Contrôle de la vision lors des visites (médecin/infirmière).*
- *Sensibilisation sur les addictions et la conduite.*



Le risque routier est un risque professionnel,

(répertorié comme tout autre risque, dans le Document Unique de l'entreprise).



45, Rue Raspail

94200 IVRY SUR SEINE

☎ : 01.58.46.10.13

Fax : 01.46.70.24.47

Risque Routier en Entreprise:

Sur la route de la prévention ...

